

AFFAIRE N° 8

OBJET : FONDS ROUTIER 1982 - APPROBATION DU PROGRAMME - REPARTITION DES CREDITS

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1982, la Municipalité pourra prétendre à une subvention du Fonds Routier de 2 300 000 F environ, ce qui lui permettra d'obtenir un prêt représentant le double de la subvention soit 4 600 000 F. Le montant total pour la réalisation des travaux s'élèverait donc à 6 900 000 F.

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 3 juin 1981 a proposé de répartir les crédits de la façon suivante :

| OPERATIONS | Montant sur Fonds Routier | Montant sur emprunt |
|--|---------------------------|---------------------|
| 1- Travaux d'aménagement en régie et surfacage | | 3 000 000 |
| 2- Acquisition terrains | | 1 350 000 |
| 3- Rue Lucien Gasparin | 650 000 | |
| 4- Jonction ZEC/EN.2 (complément) | 300 000 | |
| 5- Réfection trottoirs en centre ville | 150 000 | 250 000 |
| 6- Rue Fénélon (voirie) | 1 200 000 | |
| | 2 300 000 | 4 600 000 |
| | | 6 900 000 |

Mesdames, Messieurs, je vous demande votre avis.

M. Gilbert GERARD - En ce qui concerne la voirie rue Fénélon, à quoi correspond le montant de 1 200 000 F ?

M. Marcel HOARAU - Cela correspond à la réfection complète : assainissement, trottoirs, rue. Depuis longtemps, les riverains nous demandent d'intervenir pour ce qui concerne l'assainissement ; nous profitons de l'occasion pour la moderniser également.

Mis aux voix, le rapport
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

OU. Et dans le 19 Novembre 1981

P/le Préfet,

le secrétaire général

signé : *Bidès CULTI'RIX*

Pour copie certifiée conforme

Pour le Préfet,

le chef de Bureau délégué,

signé : *Jacques LACOSTE*